

Bruno Kant
@bkant sur Twitter
<http://justice.cloppy.net>

Monsieur Sébastien Huyghe
Secrétaire national de l'UMP en charge des questions de justice
234, rue du Gal de Gaulle
BP 10099
59635 WATTIGNIES CEDEX

Internet, le 27 février 2012

Monsieur le Secrétaire national de l'UMP en charge des questions de justice

Au cours de ce mois de février 2012, alors que j'avais réagi sur Twitter, à l'une de vos interventions publiques, à des propos tels que rapportés par un twittos, ce dernier m'a suggéré de vous écrire.

Ne sachant pas trop quoi vous faire parvenir, je vous envoie simplement copie assez conforme de deux billets de mon blog. L'un de ces billets est tout frais, aujourd'hui daté du 27 courant, l'autre, est plus ancien, de mai 2010. Dans mon blog, ces deux billets sont truffés de liens hypertexte.

Si vous décidiez de faire suivre la présente et ces deux pièces jointes, si vous décidiez par exemple de me dénoncer, le second billet que je vous communique vous permettra de rappeler une référence déjà enregistrée au Ministère de la justice, en mai 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire national de l'UMP en charge des questions de justice, en l'assurance de mes plus cordiales salutations.

Bruno Kant

Un chapitre est clos, des affaires ou procédures ont fait pschitt

27.02.12 02:07

<http://justice.cloppy.net/index.php/justice/2012/02/27/un-chapitre-est-clos>

Depuis quelques temps, je murissais un ultime billet. Je l'ai rédigé, édité en ligne, sur plusieurs jours, comme d'habitude, ici. J'avais deux sujets à développer, à priori, sans rapports avec le « placement » de ma fille aînée et, à priori encore, sans rapport entre eux non plus. Très brièvement, que Valentine et Arthur ne seront manifestement pas « placés » ; un jugement du JPE de Paris semble avoir été annulé. Plus ou moins sobrement, que la décision rendue par un JAF de Nanterre, en décembre dernier, est aujourd'hui définitive ; j'ai « gagné », s'il est possible de remporter quelque chose dans ces affaires là...

Des butineurs pourraient s'égarer dans ce blog, à la recherche d'un contact ou du site Internet de la SCP Cordeliers et Associés, Paris, ou encore, se perdre ici, à la recherche du Réseau Eurojuris France. Stop, ce site n'est d'aucune façon en relation avec [la SCP Cordelier](#), 7 Avocats, 4 Assistantes et 1 Comptable, ni avec [Eurojuris France](#), 160 cabinets d'avocats, huissiers et notaires. Ici, il n'y a rien d'autre à trouver que le blog ou des notes d'un simple particulier. Mon blog est encore en ligne même si au cours des années passées, on m'a fréquemment menacé, fermement suggéré ou intimé de le supprimer, ou de cesser au moins d'y publier... J'ai résisté, je suis resté droit dans mes bottes, plus même, comme Staline aurait pu le faire.

QUESTION. - Que pensez-vous du bruit soulevé ces jours-ci dans la presse étrangère à l'occasion de l'essai d'une bombe atomique en Union soviétique ?

RÉPONSE. - En effet, il a été procédé récemment chez nous à l'essai d'un des types de la bombe atomique. L'expérimentation de bombes atomiques de différents calibres se poursuivra également à l'avenir d'après le plan de défense de notre pays contre une attaque de la part du bloc agressif anglo-américain.

La suite de l'interview de Joseph Staline du 6 octobre 1951, <http://www.cvce.eu>

Staline, et du nucléaire, ça peut laisser pantois ou dubitatif. En 2008, j'ai quand même fait sauter un juge de son siège, on les dit inamovibles. Début 2011, j'ai infligé un vent à une étude de notaire... Et fin 2011, je me suis battu comme un chien, contre Maître Agathe Cordelier, elle a perdu. En 2010, j'ai fait recasser Versailles, et je faisais fermer des blogs à l'étranger... Staline, quoi, droit dans mes bottes, avec des réponses énergiques. Pour justifier tout ce bordel, des magistrats français avanceront une expertise « psy » et la trisomie de ma soeur aînée, [on se situe toujours, quelque part, en union soviétique !](#)

Staline, mais aussi Brejnev et ses psychiatres ? Je crois qu'avec de pareilles pirouettes, allusions ou parallèles, je dois être illisible pour plus d'un professionnels de la justice, je pense que [la famille et les proches de Ilan Halimi confirmeront...](#) Pareils sujets sont sensibles et susceptibles de heurter, surtout lorsqu'ils sont [évoqués en cours d'audience](#).

Je me demande si Stéphane Guillon ne serait pas aujourd'hui le plus à même de me comprendre, lui, ainsi que Françoise Sironi, [auteure de Bourreaux et victimes](#). Ce 16 au soir, pour Médiapart, Stéphane Guillon a tenté d'expliquer son malaise, ce qu'il a vécu ou perçu, il estime avoir été licencié par Radio France pour des motifs ou du fait de pressions politiques. Un jour, j'aurais peut-être l'opportunité de discuter avec Guillon d'une audience, fin mai 2008, en chambre du conseil, au cours de laquelle j'ai été humilié par le procureur, rabroué par un pasteur, houspillé puis débouté par le juge... Je pourrais lui parler aussi d'autres audiences au cours desquelles prévalaient souvent une morale juive, douteuse, parfois une morale catho ou plus humaniste, mais pas plus radieuse, et fréquemment la morale d'un pasteur à la perception apocalyptique du monde.

Un pasteur ? Ce Pays est laïque, pourrait-on me répondre. D'où je parle, m'a-t-on demandé sur Twitter. Pour moi, c'est assez évident. J'avais déjà ébauché une réponse, [depuis la Moldavie française](#), un espace d'infra-droit où un et un ne feront jamais deux, où la justice rendue est entre

médiévale et coutumière, archaïque, [sauvage](#), où, comme conformément à des usages, ce sont toujours les mêmes qui sont priés de se taire, d'aller se faire « mieux conseiller », puis les mêmes qui se font débouter : la juridiction du juge pour enfant. D'accord, dans ces espaces, on peut occasionnellement « gagner » quand même, mais ce n'est parfois qu'au prix d'efforts soutenus et intenses, j'ai pu le démontrer entre le printemps 2008 et [l'été 2009](#).

Staline, ces essais ou cette menace nucléaire, d'accord, c'est un peu excessif. Et je n'ai jamais envisagé de pirater ou de détourner [ni des crevettes](#), ni le moindre missile M51 français, je le jure ! Au lieu de Staline, il aurait peut-être été préférable que je cite plutôt et à nouveau Deleuze, alors qu'au cours des années passées, j'ai mis à l'épreuve et parfois à genoux plus d'un professionnel du corps ou de ce qu'on appelle la « grande profession du droit ». Des théories, j'en ai développé ou réadapté plus d'une, « il faut que ça serve. Il faut que ça fonctionne... » et « on en fait d'autres. »

En 1972, lors d'un entretien avec Michel Foucault sur les intellectuels et le pouvoir, Gilles Deleuze disait ceci : « Une théorie, c'est exactement comme une boîte à outils. Il faut que ça serve. Il faut que ça fonctionne. Et pas que pour soi-même. S'il n'y a pas de personnes pour s'en servir, à commencer par le théoricien lui-même, qu'il cesse alors d'être théoricien. C'est que sa théorie ne vaut rien, ou que le moment n'est pas venu. On ne revient pas sur une théorie, on en fait d'autres. », Gilles Deleuze in « Les intellectuels et le pouvoir. Entretien Michel Foucault-Gilles Deleuze »

Sur twitter ainsi que sur Facebook, j'ai déjà abordé un peu ce que je développe dans ce billet. Sur Twitter, on m'a suggéré de ne plus trop m'épancher, m'avertissant que Maître Agathe Cordelier pourrait attraper le « blues ». Je vais donc [faire un immense effort d'humilité](#) dans ce billet, essayer en tous cas, tâcher d'être bref et concis, pas trop incisif. Mais en me lisant maintenant, d'autres que Maître Cordelier pourraient également soupirer... « M. KANT a récidivé, et il publie encore ! »

Sur Facebook, amusée, et tout en me soumettant une lecture, une amie très avisée m'a supplié d'arrêter de « briser des coeurs [NDLR : de qui donc, [Tristane Banon ?](#)] et des magistrats »... Un article récemment paru [sur Psychopium](#) explique que « la douleur physique *aurait* [NDLR: je reste un grand sceptique, surtout lorsqu'il s'agit de « psychologie »] deux composantes – sensorielle et affective –, chacune d'elles étant associée à une partie différente du cerveau. Les chercheurs en psychologie qui étudient la douleur ont montré que le cortex cingulaire antérieur dorsal (CCAd) et l'insula antérieure, qui *seraient* cruciaux pour la composante affective ou déplaisante de la douleur, *seraient* également impliqués dans l'expérience de la douleur sociale. [...] Il pourrait y avoir une explication évolutionniste à la sensation de douleur éprouvée en cas de rejet social. » J'ai le sentiment que mon amie souhaitait me parler d'opprobre et d'ostracisme, des expériences sociales que [je connais très bien](#), et que Gérard Carreyrou, éditorialiste chez France Soir, [connait également](#). J'ai le sentiment encore que mon amie, sur Facebook, a très bien perçue, elle-aussi, cette « forte animosité » déjà discernée par une chambre civile de la cour d'appel de Versailles, en janvier 2011. Les mots ont un sens, qui ne le sait pas encore, et les situations, leurs évolutions ainsi que les discours peuvent produire des effets assez variés... souvent inattendus, je pense que l'étude de Maître Charles Halter, Notaire à Saint Avoird (57), pourrait aujourd'hui encore confirmer, je crois que le juge Xavier Serrier pourrait également un jour acquiescer.

A mon interlocuteur sur Twitter ainsi qu'à mon amie, je répondrais de façon lapidaire, en renvoyant à la lecture d'un [article de Psychonet](#), à son chapeau au moins : « [La tristesse a-t-elle des bienfaits ?] Aussi étrange que cela paraisse, le blues est bon pour la santé car il aide les personnes à entreprendre de nouvelles choses en changeant de cap. » Je ne leurs ferais pas l'affront de leurs infliger la lecture de [la prose ou des insinuations de Maître Eolas...](#) ni d'ailleurs, [celle de Daniel Zagury](#), « tout se soigne désormais », nous expliquait-il. A mon interlocuteur, sur Twitter, ainsi qu'à mon amie, Facebook et IRL, je répondrais surtout en plagiant [So incroyable !](#), de Jean-Loup Chiflet : « Si vous avez attrapé un éléphant [rose] par une patte de derrière et qu'il cherche à s'enfuir, il vaut mieux lâcher prise. »

Passé cette introduction, pour ceux qui s'intéresseraient à la situation de Valentine et de Arthur, je renverrais en priorité [vers le blog de leurs soutiens, l'association ARVA](#). Ces enfants ne seront donc pas « placés », ils restent avec leur mère, je suis content, comme je l'étais par le passé, [lorsque Aude et Jamel récupéraient leurs bébés « placés »](#). Il y a peu, Mallaury Nataf, SDF, refaisait surface avec Pause Café [car son petit dernier a été récemment « placé »](#) par un juge pour enfant de Paris, puis nous apprenions encore que la garde de deux autres enfants lui avait déjà été retirée. Nataf qui a récemment commis un braquage médiatique pour sa manucure et pour se reloguer, [ce tout en narguant ATD Quart Monde et l'AFMJE](#), n'imaginera certainement pas à quel point je suis content de savoir que Arthur et Valentine resteront avec leur mère !

Ce monde est petit, avais-je publié en octobre dernier. En lisant [ce billet d'octobre](#), en lisant ensuite [un billet de novembre \(Chambon ?\)](#), je pense que #legens (même les plus débiles) comprendront rapidement pourquoi je ne souhaitais pas que Arthur et Valentine soient à leur tout « placés ». En lisant le Nouveau Détective de cette semaine, découvrant l'histoire de Chantal, 11 ans, [caricaturale](#), un ultime [plagiat de L'enfant proie](#), je me disais encore que Valentine et Arthur l'ont échappée belle. D'autre part, la cour d'appel de Paris ayant donc manifestement annulé une décision du juge pour enfant Hervé Hamon, un jugement motivé par un avis du « psychologue » ou charlatant Claire Davidson, l'arrêt rendu en faveur de Valentine, d'Arthur et de leur mère me sera d'une façon ou d'une autre utile pour critiquer encore plus vertement d'anciennes décisions et arrêts rendus par Nanterre et sa cour d'appel, Versailles. J'évoquais d'ailleurs ce sujet, [très récemment, en chambre du conseil](#), à Versailles, dans des conclusions écrites... un arrêt doit m'être rendu [tout début mars](#), je n'entre pas d'avantage dans les détails de ces « affaires d'ordre privées », mais aux dénouements [tout de même susceptibles d'influencer les situations de milliers d'enfants français](#) et de leurs familles. Je peux cependant déjà ajouter que mes conclusions, déposées le 20 janvier dernier, à Versailles, pourrait certainement faire blémir Nadine Morano, aujourd'hui à l'apprentissages, et par le passé, à la famille, [à l'enfance aussi](#).

Sur Twitter, juste avant de me blacklister et en refusant des débats, après m'avoir parlé de « blues », un membre m'a encore parlé de « compréhension », je pourrais en avoir besoin... De la compréhension et même de la compassion, j'en ai, j'en éprouve suffisamment, notamment lorsque je publie [dans ma rubrique Victimes](#).

De la compréhension, il m'est aussi arrivé d'en avoir pour Maître Eolas, surtout lorsqu'il me répondait sans s'être donné la peine ni de me lire, ni d'approfondir mes affaires en cours ou celles remportées, ni surtout la peine d'approfondir celles qui ont été foirées dans des prétoires, par ou avec la contribution de professionnels de son milieu, la justice. De la compréhension, j'ai pu en avoir déjà pour Maître Agathe Cordelier, il est probable qu'elle ne m'ai pas lu ou qu'elle m'ait que très mal lu. Mais il est également probable que Maître Cordelier ait estimé inutile de me lire avant de me répondre, en décembre dernier, auprès d'un juge, qui a donc tranché. Un JAF a en effet récemment tranché, et je suis satisfait du résultat, je n'ai d'ailleurs pas fait appel - mon ex non plus, m'a-t-elle dit, le jugement rendu le 13 décembre dernier devrait donc aujourd'hui être définitif.

des couloirs et dans des tribunaux aussi. M. KANT a pris pour habitude de répondre en public, sur Internet, dans colloques ou conférences, etc...). Personne ne sera donc surpris si M. KANT persiste à s'exprimer encore publiquement, notamment dans son blog, <http://justice.cloppy.net>, un espace et des billets d'honneur hébergés à Paris, comme depuis plusieurs années déjà.

Pour plus de clarté, afin d'être explicite pour beaucoup, compréhensible même par plus d'un débile, et pour des motifs également exposés à la suite, M. KANT n'accepte et n'acceptera plus d'être salué à huis clos ou en catimini, notamment par des couards ou des cafards en robe noire, avec la caution condescendante ou l'insouciance coupable d'employés de bureaux, des fonctionnaires sous serment particulier, des magistrats du parquet et du siège. Ces mascarades dans des prétoires, M. KANT en a assez.

Les écrits ou les discours de M. KANT peuvent heurter, emmerder ; plus d'un magistrat français l'a déjà constaté ou même souligné ; M. KANT qui en a bien conscience et à qui cela ne pose pas de problèmes particuliers le rappellera aussi brièvement, à la suite, dans ces mêmes observations. De source CNCDDH, un avis du 18 novembre 2004 qu'il n'est pas inutile de rappeler non plus : « la jurisprudence de la Cour Européenne a, d'une manière constante, jugé que la liberté d'expression " vaut non seulement les informations ou idées accueillies avec faveur, considérées comme inoffensives ou inoffensives, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent " ». M. KANT n'accepte pas de se soumettre à la censure pour la démocratie et les progrès.

D'observations,
parvenues à Maître Agathe
Cordelier,
le 5 décembre 2011,
puis remises au JAF de Nanterre,
le lendemain, 6 décembre

« Une religieuse, mon ami, cela se prend dans une cellule, une nuit de mai, au pied d'un crucifix... » Anna de Noailles, que j'ai déjà citée dans ce blog, [dans un billet parvenu au parquet général de Versailles](#). Plutôt que Noailles, j'aurais pu citer à nouveau Sartre, Sade [ou même Jean Genêt...](#) Genêt, peut-être un peu trop cru, très « explicite » et surtout trop direct, illisible ? Peut-être dans un prochain chapitre, ma fille aînée est déjà majeure, mais j'attends encore des arrêts [de Versailles](#) ainsi que [de la cour de cassation](#).

L'été dernier, je recevais une requête couchée sur du papier à entête de la SCP Cordelier, un document dûment signé et paraphé ; j'étais hilare, en larmes, avant même la fin de ma première lecture. En juillet ou en août dernier, [entre des cours de salsa et de bachata](#), je publiais que « j'avais d'abord eu l'impression de lire une débutante. Après relectures, j'avais plus le sentiment que Maître Cordelier demandait à être déniaisée, en tous cas, ce serait fait, bientôt. » Je pense qu'à la Nuit du Hack, chez Mickey, fin juin dernier, je n'ai pas lâché un lapsus par hasard ; au cours de ma présentation, j'avais dit « érotique... » j'en parle un peu dans ce billet : [Rachida Dati fait appel de sa condamnation pour diffamation](#).

Dès la fin de l'audience, chez le JAF, en décembre dernier, à Nanterre, j'estimais que [tout s'était assez bien tramé et déroulé](#). Dans une réplique et ses conclusions, Maître Agathe Corderlier avait alors qualifié mes observations en réponse à sa requête de « diatribe » ; je réagissais ensuite rapidement, dans mon blog, en citant Victor Hugo, Choses vues, 1885 : « Lire des diatribes, c'est respirer les latrines de sa renommée. ». Puis à peine plus tard encore, alors qu'on m'avait fait part du résultat, je me disais que [la tempête était passée](#), que je ne ferais pas appel, cela ne me paraissait pas nécessaire du tout.

Comment j'ai fait ? [Quelques 80% de français](#) qui pourraient un jour souhaiter échapper ou se soustraire de procédures parfois longues, douloureuses et onéreuses voudront peut-être plus de détails, comprendre mieux comment j'ai procédé, comment je me suis défendu. Je suis navré, ici, dans ce blog, tout est « d'ordre privé », [le ministère de la justice confirmera](#).

Le plus éprouvant ou terrible, dans cette histoire, c'est que je trouve Agathe ravissante, surtout lorsqu'elle est fâchée. [D'après le site Internet de la SCP Cordelier](#), depuis 2007, elle développe [leur business ou « Pôle Droit des Personnes \(Famille, Succession\) »](#), dirige leur « département Droit de la Famille ». J'ai le très net sentiment qu'elle et moi, nous ne sommes pas conçus pour nous comprendre. Elle est ravissante, je pense que beaucoup pourraient partager cette opinion, mais de toutes les façons, après la déculottée que je viens de lui infliger, rare, pour moi, c'est sans le moindre espoir - à vrai dire, je n'en cogne.

Sur Twitter, le Nouveau Détective de la semaine pourrait avoir un peu heurté, mais surtout pour des opinions sur les conditions d'incarcération en France : « le Club med »... [un projet de loi récent](#) semble un peu viser à faire changer ces choses. La protection de l'enfance, je pense que tous #lesgens s'en cognent : une unique réaction seulement concernant Chantal, 11 ans, et aucune ou peu, il me semble, concernant Valentine et Arthur. Mais sur Twitter, j'ai surtout perçu un peu de combativité puis un BL - je devrais être blessé ? - en faveur de Maître Agathe Cordelier. Dont acte.

Ce 17 courant, [j'ai twitté, c'était plus fort que moi](#) : « @Senat_Info Deux vitesses, l'une pour le suivi et le contrôle des familles, et une autre, tous freins serrés, pour le contrôle des pros :-) » Alors que certains étaient occupés par la garde à vue de DSK, je lisais que la commission des affaires sociales du Sénat avait adopté [une proposition de loi sur le « suivi » des enfants en danger](#). Ça progresse, le dispositif est sur une voie d'amélioration, des améliorations qui pourrait suivre tranquillement, sans bousculer personne. Ce 17, je repensais assez rapidement [à la dalle de Marina](#), à un mea culpa des services sociaux, ainsi qu'à septembre 2009... puis surtout [à Lilly Alen, son tube Fuck You \(very much\)](#).

Au cours des années passées, pour tenter de comprendre ce qui avait motivé leurs auteurs, j'ai souvent décortiqué ou suivi l'élaboration de discours, de rapports et de projets de lois. En 2010, Nadine nous avait fait des annonces, pour le moment, elles semblent avoir été suivies d'effets ; applause ! Encore des efforts dans nos assemblées, [puis peut-être un Canard ou des couacs de plus](#), et cette nouvelle loi pourrait un jour être appliquée. D'ici là, les familles très en froid avec des

services ou des travailleurs sociaux devraient s'empresse de déménager, lorsque c'est raisonnable et possible...



Enfance maltraitée : Morano veut améliorer le signalement

Mots clés : Enfance protection, Nadine Morano

Mis à jour le 17/06/2010 à 00:13 | publié le 16/06/2010 à 22:59

Par Delphine Chayet, [le Figaro](#), extrait

Plus de 265 000 enfants sont sous le coup d'une mesure de protection. En septembre 2009, le corps de Marina, 8 ans, tuée par ses parents après des années de maltraitance, était découvert dans la Sarthe. Signalée à trois reprises, sa famille avait déménagé pour échapper aux services sociaux. Quelques mois plus tard, Lorenzo, 10 mois, mourait de faim et de soif dans son lit alors que sa mère, toxicomane, était hospitalisée. Le bébé avait été signalé à sa naissance à un juge des enfants, en Isère.

Depuis quelques semaines, sur Twitter, beaucoup sont très critiques envers le bilan de Nicolas Sarkozy, critiques et souvent très préoccupés par la censure et la liberté de la presse ou d'expression également. J'observe et fréquemment, j'interviens dans ces flots de brèves, de petites phrases et d'altercations. Il y a quelques temps, un porte voix de l'UMP lançait que « avec le PS, c'est l'excuse permanente ». Tout en m'expliquant, en répliquant, je lui répondais que « avec l'UMP, c'est la fuite permanente ». Après ces échanges, j'ai lourdement insisté, ce porte voix de l'UMP, juste une enthousiaste, m'a finalement suggéré d'écrire à Sébastien Huyghe, [membre de leur « cellule riposte »](#).

Quoi envoyer à Sébastien Huyghe ? Il me semble qu'il est un spécialiste du « fossé entre les citoyens et la justice », je vais lui faire imprimer et parvenir ce billet de blog, par la Poste. Récemment, une prof a été [sanctionnée pour une correspondance parvenue à Sébastien Huyghe](#). Cette prof pourrait surtout avoir été sanctionnée pour avoir elle-même placardé sa lettre en public. Je suis curieux de la suite, quelle sera la réaction de Sébastien Huygues, lorsqu'il aura pris connaissance de mon envoi et appris que ce billet est public, comme de précédents billets, tous de nature et aux contenus tout à fait similaires ?

Référence à rappeler au Ministre : BDC/CP/FM-2010004446638

24.05.10 12:18

<http://justice.cloppy.net/index.php/epilogue/2010/05/24/reference-a-rappeler-au-ministre-bdc-cp-fm-2010004446638>

MAM a bien reçu [ma lettre ouverte](#). Ses services me l'ont [retournée, avec toutes ses pièces jointes](#). Eux même ne sont pas très sûr, il s'agirait de « mesures de protection » en faveur de la mineure... ou dont Justine « ferait l'objet ».

La réponse est assez banale. En raison de grands principes constitutionnels que d'autres bafouent sans gêne, Madame la Ministre s'abstiendra de tous commentaires. Je fourre cette correspondance dans ma botte de foin.

